

des côtes. Je souhaite que le Québec signe cet accord le plus tôt possible avec le gouvernement fédéral pour que nous puissions venir en aide à ces pêcheurs isolés et défavorisés.

Monsieur l'Orateur, comme je le mentionnais il y a quelques instants, l'industrie du poisson salé, en Gaspésie, est beaucoup plus avancée qu'à Terre-Neuve et sur la basse Côte-Nord. Voilà pourquoi le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec n'est pas disposé à permettre à l'Office canadien du poisson salé d'étendre ses activités en Gaspésie. La qualité du poisson salé de la Gaspésie—qu'on appelle communément le «Gaspé Cure»—est supérieure à celle de la morue salée et séchée de Terre-Neuve. De plus, il constitue un mets de choix dans certains pays.

Même si le «Gaspé Cure» est recherché et même si le prix du poisson salé sur le marché a sensiblement augmenté depuis dix ans, le pêcheur gaspésien recevait, pour sa morue, 4c. la livre en 1960 et en 1969...

[Traduction]

**M. Lundrigan:** Monsieur l'Orateur, une question de privilège. Il doit y avoir quelque chose qui cloche dans la traduction des remarques du député, car j'ai entendu quelque chose qui ne correspond nullement à ce qu'il a dit. Mettons-le sur le dos du système d'interprétation, mais il y avait une inexactitude dans cette dernière phrase.

[Français]

**M. Cyr:** ...il recevait de 4¼ à 5c. la livre. Le pêcheur ne peut jamais demander un prix raisonnable pour ses prises.

Comment fixe-t-on le prix payé au pêcheur pour son poisson? Le mécanisme par lequel les influences de la demande peuvent le mieux jouer est la vente du poisson salé aux enchères, qui a l'avantage d'ajuster les prix selon les fluctuations de l'offre et de la demande et selon la qualité du poisson. Au fait, c'est cette méthode qui sera employée par l'Office canadien du poisson salé.

Présentement, les producteurs de poisson salé de la Gaspésie négocient un prix de vente, au printemps, avec les exportateurs et le prix qui sera payé au pêcheur est déterminé d'après la teneur des contrats signés avec l'exportateur. Le producteur fixe le prix du marché domestique à partir du marché d'exportation. Le prix de ces deux marchés, moins les frais de préparation et le profit des producteurs constituent les autres facteurs servant à fixer le prix payé au pêcheur.

C'est précisément cette façon de procéder que l'Office canadien du poisson salé doit corriger en fixant un prix raisonnable pour le

[M. Cyr.]

pêcheur dès le début de la saison de pêche. Toute planification visant à organiser la croissance d'un secteur de l'économie doit s'appuyer sur les tendances de développement qui existent déjà.

En Gaspésie, les producteurs de poisson salé sont déjà à l'œuvre, et c'est pourquoi j'ai présenté au comité des amendements visant à faire reconnaître les producteurs de poisson salé comme des agents de l'Office canadien du poisson salé.

Le pêcheur qui vendra ses prises au producteur sera protégé, puisque l'article 24 amendé se lit ainsi, et je cite:

«L'Office peut mettre au point, établir et mettre en œuvre des plans de paiement du poisson utilisé pour la préparation et du poisson préparé et des sous-produits de la préparation du poisson achetés...»

Un premier effort de planification de l'Office canadien du poisson salé visera à reconnaître les tendances du marché pour accélérer le processus d'amélioration de la qualité du produit et des sous-produits nouveaux.

• (5.40 p.m.)

Si l'Office a l'importance que nous lui souhaitons, il est possible qu'une barrière s'établisse entre ce que le marché exige non seulement au point de vue de la qualité, mais également au point de vue du volume de production que les pêcheurs qui s'adonnent à la pêche artisanale acceptent de fournir. Si la région de la Gaspésie fait partie de l'organisme, l'Office pourra surmonter cet obstacle dès que les producteurs de poisson salé de la Gaspésie s'intégreront au plan. L'industrie du poisson salé de l'Atlantique pourra alors conquérir des marchés plus vastes.

L'Office devra viser à mettre sur le marché des sous-produits plus raffinés du poisson salé. Il est reconnu que les consommateurs des pays industrialisés achètent très peu de poisson salé à l'état brut. C'est sans doute pourquoi peu de Canadiens mangent de la morue salée.

L'Office canadien du poisson salé, en collaboration avec le service de consommation du ministère des Pêches, devra élaborer des programmes de propagande visant à favoriser la vente de la morue salée au Canada.

L'avenir de ce produit dépend plus de la concurrence entre ses différentes formes de présentation que de la demande elle-même.

Les producteurs et les marchands de poisson salé n'ont jamais fait d'efforts pour atteindre le consommateur. Ils étaient trop occupés à écouler leur production sur les marchés d'exportation.